



Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

Conseil municipal du mardi 03 novembre 2020

- La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00 ; sont présents tous les membres en exercice ;
- M^{me} Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance ;
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Avant de commencer le Conseil municipal, M. Serge HIET demande aux conseillers municipaux d'observer 1 minute de silence en hommage à Samuel PATY, Vincent LOQUÈS, Simone BARRETO SILVA et Nadine DEVILLERS lâchement assassinés par des terroristes ces dernières semaines.

- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :
 - ♦ L'achat d'un souffleur, d'une meuleuse et d'un karcher autonome à la société ROCHA pour un montant total de 3739,08 € HT.
- M. le Maire informe que la prochaine réunion de Conseil municipal se tiendra le 1^{er} décembre 2020 à 20h30 au foyer rural. Elle sera précédée, à 19h30, d'une intervention de la société MÉTAMORPHOSE (bureau paysagiste) pour la présentation du projet de l'aménagement des abords de l'église de WEZ avec l'implantation d'un abribus pour les scolaires dans le petit parc.
- Le point 5 de l'ordre du jour (travaux) est supprimé car il sera abordé lors du compte rendu de la commission « Travaux et valorisation du patrimoine bâti » au point 1.

Ordre du jour :

1) Compte rendu de commission :

M. Jean-Michel SPANAGEL fait un résumé succinct de la séance de la commission Travaux et valorisation du patrimoine bâti dont il est le président :

Commission « Travaux et valorisation du patrimoine bâti » Mardi 13 octobre 2020 à 19h00

Membres présents : MM. Serge HIET, Jean-Michel SPANAGEL, Grégory DELAVENNE, Franck FROGER, Brigitte MAILLET-LENS, Denis MOREAU, Yves RAMOS, Antoine RÉNAUD et Nathalie ROUSSEL

Membre absent excusé : M. Jérémy RICHY

1. PARKING RUE DE L'ÉCLUSE A COURMELOIS

Le parking actuel n'est pas satisfaisant : longueur insuffisante (4,85 m au lieu des 6 m nécessaires pour une place en épi), trottoir trop étroit (0m80).

Il est décidé de remédier à cette situation en réalisant un trottoir d'1m40 et des places de parking parallèles au sens de circulation. Bien évidemment le nombre de places sera diminué de 11 à 6 places (imposé par la nécessité de sécuriser l'accès au trottoir pour les piétons) et les riverains devront prendre l'habitude de stationner leurs véhicules chez eux.

Les travaux seront confiés à l'entreprise CTP pour un coût de 15 928,63 euros HT. La date de réalisation est prévue au cours du premier semestre 2021.

Les travaux de génie civil ont d'ailleurs commencé.

L'enfouissement du réseau France Télécom impasse des Anémones sera fait en 2021 (rappel : un dossier de requalification de la chaussée est en cours au Grand Reims)

La réunion s'achève à 20h30

Reprise de l'ordre du jour du Conseil municipal

2) Don pour les communes dévastées par la tempête ALEX :

M. le Maire propose, par solidarité, de verser un don de 300 € à l'Association des Maires des Alpes maritimes (06) pour les communes dévastées par la tempête Alex dans la nuit du jeudi 1^{er} au vendredi 2 octobre 2020 .

M. Antoine RENAUD demande à quoi servira ce don et à quel village il sera versé ?

M. Serge HIET lui répond que c'est l'Association des Maires des Alpes Maritimes qui gère les dons et qui s'occupe de les redistribuer.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré, d'allouer un don de 300 € aux communes dévastées par cette tempête.

3) Rapport d'activité 2019 de la CUGRe :

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport d'activité 2019 (consultable sur le site de la commune) de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

4) Convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris dans une propriété privée, associative ou collective :

Mme Isabelle PERRIN explique au Conseil municipal, qu'à l'heure actuelle, toutes les espèces de chauves-souris ont régressé. Or, ces espèces protégées sont importantes dans le cycle de la vie : une chauve-souris se nourrit d'environ 3 000 insectes toutes les 24 h (point important pour lutter contre la prolifération des moustiques).

L'opération Refuge se présente comme un système de conventionnement, qui associe la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) et la commune. Elle est soutenue par le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) qui pourra apporter ses conseils et son savoir faire et assurer, si besoin, le suivi des populations de chiroptères présentes sur Val-de-Vesle.

M. le Maire propose de signer une convention avec le CENCA et la SFEPM pour que la commune de Val-de-Vesle obtienne le label « Refuge pour les chauves-souris ». Cette convention est conclue pour une année et entrera en vigueur à la date de signature. Elle sera renouvelée par tacite reconduction tous les ans et pour un temps indéterminé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette convention.

5) Locations précaires :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, d'attribuer les locations de terres à titre précaire pour l'année 2020 de la façon suivante :

⇒ **section Z n°362 lieu-dit « la Merdeuse »** contenance : 30a 05ca à SCEA LEFEVE pour un montant de 45,62 €

⇒ **section Z n°381 et Z n°382 lieu-dit « la Merdeuse »** pour une contenance totale de : 36a 61ca à Laurent LAPIE pour un montant de 58,04 €

M. Yves RAMOS demande si le prix de ces locations précaires est variable.

M. le Maire lui répond que la location est basée sur l'Indice National des Fermages et que cette année elle a augmenté de 0,5 %.

6) Bons de Noël pour le personnel communal :

Il est proposé à l'assemblée de délivrer des bons d'achats sous forme de cartes Kadéos pour les membres du personnel communal (ayant au moins une période d'activité de 6 mois) à l'occasion de l'arbre de Noël du personnel à raison de 100 € par employé ainsi que des cartes cadeaux d'une valeur de 50 € par enfant et ce jusqu'à leurs 16 ans révolus.

Cette année, cela correspond à un budget de 1000 € pour les 6 employés communaux et leurs 8 enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, valide les cartes Kadéos pour le personnel communal ainsi que les cartes cadeaux pour leurs enfants.

7) Bons de Noël pour les personnes de plus de 70 ans :

Il est proposé à l'assemblée de délivrer pour les personnes de plus de 70 ans des bons d'achat de 10 € à raison de 40 € pour les personnes seules et 60 € pour les couples, comme l'an dernier.

L'ensemble des bons sont à utiliser exclusivement chez les commerçants du village soit « Au Fournil de Cyril », soit « Au Cœur des Bulles ».

Cette année, cela correspond à un budget de 4040 € pour 44 couples et 35 personnes seules.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité d'accepter ces bons de Noël pour les personnes de plus de 70 ans.

M. Stéphane VANLOMMEL demande si les bons ne pourraient pas être utilisables chez d'autres commerçants de la commune (maraichers, food-truck etc.) .

M. le Maire lui répond qu'il faut que la commission « Créer du lien et vie locale » y réfléchisse pour les années à venir.

8) Questions diverses :

M. le Maire informe que le Directeur départemental des finances publiques a désigné les 12 commissaires (titulaires et suppléants) de la Commission Communale des Impôts Directs après avoir consulté la liste proposée par la commune comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
Isabelle PERRIN à Val-de-Vesle	Antoine RENAUD à Val-de-Vesle
Karine HUART à Val-de-Vesle	Jean-Michel SPANAGEL à Val-de-Vesle
Micheline BELLOUIN à Val-de-Vesle	Stéphane VANLOMMEL à Val-de-Vesle
Denis MOREAU à Val-de-Vesle	Brigitte MAILLET-LENS à Val-de-Vesle
Nathalie MORIN-ROUSSEL à Val-de-Vesle	Thierry HUTASSE à Val-de-Vesle
Eden LEICHTENAUER à Val-de-Vesle	René ROY à Val-de-Vesle

M. Serge HIET, Maire étant titulaire de droit de cette commission.

La séance est levée à 20h50